

Original
Exemplaire C.A.P.B.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 JUIN 2018

**OJ N°74 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
COMMUNE D'ARCANGUES- APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN
D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Date de la convocation : 15 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

AGUERGARAY Léonie, ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°73), ANCHORDOQUY Jean-Michel, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARRABIT Bernard, BACHO Sauvœur, BAKANTHOL Jean-Marc, BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BETBEDER Lucien représenté par MENDIBURU Paul, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BISAUTA Martine, BONZOM Jean-Marc, BORDÈS Alexandre, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°13), CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain représenté par LABEGUERIE Marc, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André représenté par SALDUMBIDE Sylvie, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton représenté par COSCARAT Jean-Michel, DAGORRET François (jusqu'à l'OJ N°60), DALLEMANE Michel, DARRASSE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°7), DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet représenté par CAZANAVE Jean-Pierre, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETCHEART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°14), ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°10), ETCHEVERRY Maïalen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño représenté par GARY Isabelle, GETTEN-PORCHE Claudine, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre, HACALA Germaine, HARISPE Bertrand, HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°78), HAYE Ghislaine, HIALLE Sylvie, HIRIART Michel (jusqu'à l'OJ N°8), HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IDIART Michel, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, IPUTCHA Jean-Marie représenté par IPHARAGUERRE Virgine, IRIART Alain (jusqu'à l'OJ N°60), IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRUMÉ Jean-Michel, ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°14), JOCOU Pascal, JOUGLEUX Bernadette, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal (jusqu'à l'OJ N°78), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°7), LAMERENS Jean-Michel, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LASSERRE-DAVID Florence (à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°10), LATAILLADE Robert représenté par DIHARCE-LAULHE Corinne, LEIZAGOYEN Sylvie représentée par DELPECH Jean-Marc, LAUQUÉ Christine, LESPADE Daniel, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques représenté par AROTCE Marie-Noëlle, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian,

MINONDO Raymond, MONDORGE Guy, MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°12), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, OLÇOMENDY Daniel, PEYROUTAS Maitena, POULOU Guy, PRAT Jean-Michel, PREBENDE Jean-Louis, SAN PEDRO Jean, SANBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°12), SECALOT Michel, SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°13), THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UTHURRALT Dominique, VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°12), VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ANGLADE Jean-François, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARROSSAGARAY Pierre, BARATE Jean-Michel, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BEGUE Catherine, BERCAITS Christian, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BICAIN Jean-Michel, BIDEGARAY Barthélémy, BLEUZE Anthony, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASET Jean-Louis, CHASSERIAUD Patrick, DAVANT Allande, DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DOYHENART Jean-Jacques, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, ELGOYHEN Monique, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ESPIAUBE Marie-José, ETCHEMENDY Jean, ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel, GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben, GONZALEZ Francis, GUILLEMIN Christian, HARRIET Jean-Pierre, HEUGUEROT Daniel, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Jean-François, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jacques, ITHURRALDE Éric, JUZAN Philippe démissionnaire, LAFITE Guy, LAPEYRADE Roger, LARRABURU Antton, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie, LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, MEYZENC Sylvie, MIRANDE Jean-Pierre, NEGUELOUART Pascal, NEYS Philippe, NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel, OLIVE Claude, ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, PICARD-FELICES Marie, PONS Yves, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, SAINT ESTEVEN Marc, SANPONS Maryse, SERVAIS Florence, TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange, UHART Michel, URRUTIAQUER Sauveur, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques.

PROCURATIONS :

ARCOUET Serge à UGALDE Yves, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à JONCOHALSA Christian, BARATE Jean-Michel à LASSERRE-DAVID Florence (à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°10), BARUCQ Guillaume à CLAVERIE Peio, BEGUE Catherine à IDIART Michel, BERCAITS Christian à PRAT Jean-Michel, BERGÉ Mathieu à CAPDEVIELLE Colette, BERTHET André à DEQUEKER Valérie, BIDEGARAY Barthélémy à GUILLEMOTONIA Pierre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre à TRANCHE Frédéric, CARRIQUE Renée à CARRICABURU Jean, DAGORRET François à DALLEMIANE Michel (à compter de l'OJ N°61), DARRASSE Nicole à CASTAGNEDE Jocelyne (à compter de l'OJ N°8), DEVEZE Christian à JOUGLEUX Bernadette, DONAPETRY Jean-Michel à ETCHEVERRY Michel, DUBOIS Alain à ANCHORDOQUY Jean-Michel, DUHART Agnès à ESCAPIL-INCHAUSPE Philippe, ELGOYHEN Monique à ECHEVERRIA Andrée, ELIZALDE Iker à ARAMENDI Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André, ESPIAUBE Marie-José à MONDORGE Guy, ETCHEBERRY Jean-Jacques à HASTOY Jean-Baptiste (à compter de l'OJ N°15 et jusqu'à l'OJ N°78), ETCHEMENDY René à OLCOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°11), FOURNIER Jean-Louis à ELISSADE Philippe, GAVILAN Francis à HACALA Germaine, GONZALEZ Francis à ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°73), HEUGUEROT Daniel à EXILARD Pascale, HIRIART Michel à POULOU Guy (à compter de l'OJ N°9), IBARRA Michel à BOSCO Dominique, IDIART Alphonse à EYHERABIDE Pierre, INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IRASTORZA Didier à LAMERENS Jean-Michel, IRIGOIN Didier à APECARENA Jean-Pierre, ITHURRIA Nicole à LOUGAROT Bernard (à compter de l'OJ N°15), IRIART Alain à EYHARTS Jean-Marie (à compter de l'OJ N°61), IRIGOYEN Jean-François à ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°14), KEHRIG-COTTENÇON Chantal à ECENARRO Kotte (à compter de l'OJ N°79), LAFITE Guy à HAYE Ghislaine, LAFLAQUIERE Jean-Pierre à HIALLE Sylvie (à compter de l'OJ N°8), LARRABURU Antton à LARRANDA Régine, LARRODE Jean-Pascal à BORDES Alexandre, LASSERRE Marie à DE PAREDES Xavier, LISSARDY Sandra à MIALOCQ Marie-José, MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain, MIRANDE Jean-Pierre à ETCHEBEST Michel, MOTSCH Nathalie à DESTIZON Patrick (à compter de l'OJ N°13), NEGUELOUART Pascal à GOHENEIX Joseph, NEYS Philippe à DURRUTY Sylvie, NOUSBAUM Pierre-Marie à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, OÇAFRAIN Gilbert à YBARGARAY Jean-Claude, OLIVE Claude à ETCHEGARAY Jean-René, ONDARS Yves à DELGUE Lucien, ORTIZ Laurent à ETCHEVERRY Maïalen, PONS Yves à BUSSIRON Jean-Yves, SAINT

ESTEVEN Marc à HIRIGOYEN Roland, SANPONS Maryse à BERARD Marc, SANSBERRO Thierry à GAMOY Roger (à compter de l'OJ N°13), SERVAIS Florence à MOUESCA Colette, SOROSTE Michel à THICOIPE Michel (à compter de l'OJ N°14), THEBAUD Marie-Ange à BISAUTA Martine, VEUNAC Michel à BEHOTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°13).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CARRICART Pierre

Modalités de vote : vote électronique.

**OJ N°74 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
COMMUNE D'ARCANGUES- APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN
D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Mes chers collègues,

La révision générale du POS valant élaboration du PLU de la commune d'Arcangues, prescrite le 29 Août 2014 et arrêtée le 21 juillet 2017, poursuit les objectifs suivants :

- Se doter d'un PLU suite à l'annulation par le Tribunal Administratif de Pau de la délibération d'approbation du PLU du 22 septembre 2010, la commune étant régie, jusqu'au 27 mars 2017 par le Plan d'Occupation des Sols et depuis cette date par le Règlement National d'Urbanisme.
- Répondre aux enjeux liés à l'évolution réglementaire du code de l'urbanisme, à l'évolution des documents cadres avec lesquels le PLU doit être compatible, ainsi qu'à l'évolution du territoire communal et de ses besoins.
- Réévaluer les conditions du développement démographique et économique communal en tenant compte notamment des contraintes environnementales (notamment le site Natura 2000 « La Nive »), des contraintes agricoles, des caractéristiques paysagères et patrimoniales, des équipements communaux et de la situation sur les communes limitrophes. Il s'agira en particulier de déterminer les secteurs ou quartiers les plus propices au développement urbain des prochaines années, compte tenu des caractéristiques particulières du cadre bâti de la commune.
- Favoriser la mixité de l'habitat en permettant une diversification de l'offre de logements et des formes urbaines sur le territoire communal dans le respect des spécificités du cadre de vie arcanguais.
- Favoriser la diversité des fonctions et assurer le maintien et le développement des activités économiques.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 153-31 et suivants, R 153-11, R153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme dans leur version applicable, prévoyant les modalités de révision du plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le plan d'occupation des sols (POS) de la commune d'Arcangues approuvé le 15 novembre 2001, ayant fait l'objet depuis cette date d'une révision allégée approuvée le 26 janvier 2015 ;

Vu la caducité du POS intervenue le 27 mars 2017 en vertu de la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 août 2014 prescrivant la révision du POS valant élaboration du PLU de la commune d'Arcangues, déterminant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

Vu la notification en date du 5 septembre 2014 de la délibération du 29 août 2014 de prescription de la procédure de révision générale du PLU aux personnes publiques et organismes associés ;

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'est tenu lors du conseil municipal du 16 juin 2016, qui base le projet de PLU sur les enjeux suivants :

- orientations générales exprimant principalement l'organisation urbaine de la commune en ciblant le développement sur le centre-bourg, les centralités les plus proches du bourg et dans les enveloppes urbaines existantes, limitant l'urbanisation linéaire sur des espaces non pourvus d'assainissement collectif, non assimilables à de véritables quartiers ;
- orientations particulières, en matière d'habitat, de transports, de déplacements, de réseaux d'énergie, de développement des communications numériques, d'équipement commercial, de développement économique et de loisir ;
- objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Arcangues en date du 17 mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision du plan local d'urbanisme conformément à l'article L 153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 08 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme révisé ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 15 novembre 2017 ;

Vu l'avis de Monsieur le Préfet des Pyrénées - Atlantiques en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil Syndical du Syndicat en charge du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Basque et du Seignanx en date du 11 octobre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en date du 18 octobre 2017 ;

Vu l'avis de la Chambre départementale d'Agriculture des Pyrénées - Atlantiques en date du 13 novembre 2017 ;

Vu l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque en date du 13 novembre 2017 ;

Vu l'avis de l'Institut National des Appellations d'Origine en date du 20 septembre 2017 ;

Vu l'arrêté en date du 22 janvier 2018, par lequel le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU révisé, qui s'est tenue du 19 février 2018 au 23 mars 2018, et en a fixé les modalités ;

Vu le rapport du commissaire-enquêteur, en date du 27 avril 2018, dont il résulte que 75 personnes ont été reçues lors des permanences, que 62 remarques ont été formulées (registre papier, courrier et voie électronique) et que les principales observations ont porté sur :

- 33 demandes de changement de zonage en zone constructible ;
- 2 demandes d'adaptation du zonage pour les ouvrages publics ;
- 1 demande de changement de zonage pour créer un practice de golf ;

2/ Zonage

- Suppression de la zone 1AUy, modification en zone 2AUy, avec une emprise réduite
- Modification de la zone UB :
 - Intégration de l'emprise totale du cimetière en zone UBa
 - création d'une zone N, chemin Dornadiette-Beheria, sur la zone humide
- Suppression de la zone Ag (correspond à la zone destinée à accueillir une installation de stockage de déchets inertes), identification d'une zone Ngt (secteur autorisant les bâtiments techniques du golf)
- Création d'une zone NLa (destinée à l'implantation d'un bâtiment d'accueil et de sanitaires)
- Prise en compte du risque minier
- Création d'une zone Ad suite à la demande de l'Etat

3/ Orientation d'aménagement et de programmation

- Suppression de l'OAP de Planuya

4/ Règlement

- Prise en compte du risque minier
- Complément en matière de performances énergétiques et environnementales et de réseaux de communication numérique
- Emprise au sol : application de la règle sur l'ensemble du territoire
- Uniformisation des termes des articles UY7 et UY9
- Zones N et A : suppression des notions de changement de destinations, précisions sur l'assainissement non collectif et les exhaussements de sol, mise en cohérence des articles
- Création des sous-secteurs : Ad, Ngt et NLa

5/ Annexes

- Ajout de l'arrêté préfectoral du 5 mars 2014 relatif au périmètre d'études de la LGV
- Courrier définissant les programmes et échéancier des travaux de réhabilitation de la STEP de Bassussarry

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil communautaire est prêt à être approuvé ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver les modifications apportées au projet de révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'Arcangues, portées dans le tableau des modifications annexé à la présente délibération ;
- d'approuver le plan local d'urbanisme de la commune d'Arcangues, tel qu'annexé à la présente délibération.

En application de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise en sous-préfecture de Bayonne, et fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie d'Arcangues, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités mentionnera le lieu où le PLU peut être consulté. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération.

La présente délibération sera exécutoire :

- à compter de la réception à la Sous-Préfecture, si celle-ci n'a notifié aucune modification au contenu du dossier, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte par la collectivité des modifications demandées par l'Etat ;
- et dès l'exécution des formalités de publicité dans la presse.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 177 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 6

Ne prend pas part au vote : 135 HIALLE Sylvie, 164 LACASSAGNE Alain.

Non votants : 065 DARASPE Daniel, 098 ESPIAUBE Marie-Jose (193 MONDORGE Guy) , 117 FOURNIER Jean-Louis (090 ELISSALDE Philippe) , 167 LAFITTE Pascal , 172 LARRALDE Andre , 193 MONDORGE Guy

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Xavier ASPORD



Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le **03 JUL. 2018**

Publié le **03 JUL. 2018**